

**ARTICLE 2 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 4.2 DE LA CONVENTION APPROUVEE
LE 07/12/2023**

L'article 4.2 de la convention relatif à la participation de la Métropole et modalités de calcul est désormais rédigé comme suit :

4.2 Participation de la Métropole et modalités de calcul :

La participation de la Métropole est d'un montant de 1 425 000€.

- 1 075 000 euros correspondant à la mise en œuvre du PLIE Marseille Provence Centre et au pilotage des objectifs précisés dans l'article 1.
- 350 000 euros représentant la participation financière du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dont 30 000 euros alloués au titre de la relation entreprises et 320 000 euros fléchés sur l'accompagnement à l'emploi de 1 620 BRSA soit 60% des 2 700 personnes à accompagner en 2024.

Cette participation représente 36,56% du coût total prévisionnel (hors contributions volontaires) de l'action.

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention sans l'accord écrit de la Métropole, celle-ci peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versés au titre de la présente convention.

Cette subvention sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur sous réserve du respect par l'association de ses obligations légales et contractuelles.

ARTICLE 3 : AUTRES

Les autres dispositions de la convention n° Z240002COV demeurent inchangées et s'appliquent au présent avenant.

Fait à Marseille, le

Pour l'Association

Pour la Métropole

Le Président
Pierre ALLARY

La Présidente
Martine VASSAL

ANNEXE I - A LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS
Emergence(S) Compétences Projets

Budget prévisionnel Année 2024

3-2

Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 2024

CHARGES DIRECTES	MONTANT ¹²	RESSOURCES DIRECTES	MONTANT ¹³
60 - Achats	€1633602	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats stockés (matières premières, autres)		73 - Dotation et produits de tarification	
Achats d'études et de prestations de services	€1633154	74 - Subventions d'exploitation ⁽¹⁴⁾	€3897000
Achats de matériel, équipements et travaux		État: préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	€223525
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures)	€448	DEETS des BDR - CGET	€128800
Achats de marchandises		DREETS PACA - Parrainage adultes	€50325
Autres achats		DEETS des BDR - Politique de la ville	€15000
61 - Services extérieurs	€112965	DREETS AAP Clauses Insertion	€29400
Sous-traitance générale		Région(s)	€271000
Redevances de crédit-bail			€271000
Locations mobilières et immobilières	€110270		
Charges locatives et de copropriété			
Entretien et réparations	€2695		
Primes d'assurances		Département(s)	€12000
Divers (études/recherches, documentation, colloques...)		Service Insertion/Pacte objectif	€12000
62 - Autres services extérieurs	€16456		
Personnel extérieur			
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires			
Publicité, information et publications		Métropole Aix Marseille Provence	€1425000
Transports de biens et transports collectifs du personnel		Communes	€25000
Déplacements, missions et réceptions	€11712	Ville de Marseille	€25000
Frais postaux et de télécommunications	€4744		
Autres (travaux exécutés à l'extérieur etc...)			
63 - Impôts et taxes	€111310		
Impôts et taxes sur rémunérations	€111310	Organismes sociaux (détailler) :	€0
Autres impôts et taxes		Fonds européens	€1927475
64 - Charges de personnel	€1662303	L'agence de services et de paiement	€13000
Rémunérations du personnel	€1113094	Autres établissements publics	
Charges sociales	€547809	Aides privées	
Autres charges de personnel	€1400	75 - Autres produits de gestion courante	€0
65 - Autres charges de gestion courante	€5000	Dont cotisations, dons manuels ou legs	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotation aux amortissements et provisions, engagements à régulariser sur ressources affectées	€2223	78 - Reprises sur amortissements provisions	
69 - Impôts sur les bénéfices		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES	
Charges fixes de fonctionnement	€353141		
Frais financier			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	€3897000	TOTAL DES PRODUITS	€3897000
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES¹⁴			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	€0	87 - Contributions volontaires en nature	€0
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite biens et prestations		Prestation en nature	
Personnel bénévole		Dons en Nature	
TOTAL GENERAL DES CHARGES	€3897000	TOTAL GENERAL DES PRODUITS	€3897000

Fait à :

Marseille

Le

26/09/2023

Signature du
Président

Pour le représentant légal
et par délégation

Cachet de
l'association

Jean-Christophe BARUSSEAU
Directeur

Emergence(s)
Compétences Projets

5, rue de la République - CS 12383

13215 MARSEILLE CEDEX 2

Tel : 04 96 11 04 00 - Fax : 04 91 90 01 50

SIRET : 420 070 286 000 26 - NACE 8899 B

¹² Ne pas indiquer les centimes d'euros. ¹³ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autorités financières publiques valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé. ¹⁴ Ce budget est complété en indiquant les autres services et collectivités sollicités. ¹⁵ Le plan comptable des associations, issu du règlement 2018-06 du 05 décembre 2018, prévoit à minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.